Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260506-DE

Saint-Père Marc en Poulet

# CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

## Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absent non excusé : 0

**Date de convocation et d'affichage** : lundi 1er juin 2026.

**Etaient présents** : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX ; de Monsieur Mathieu CAUMETTE à Monsieur Thierry NUSS ; de Monsieur Richard LEFEUVRE à Monsieur Jean-Roger PLANÇON ; de Madame Murielle MAUFROY à Madame Axelle BLASZKA.

**Absent non excusé** : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance.

*******

**Délibération n° 2026 / 05 / 06 :** 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition du Fort pour l'organisation de la « Route du Rock – Edition 2026 les 13, 14 et 15 août.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet est propriétaire du Fort de Saint-Père qu'elle a acquis pour en faire un pôle d'accueil ainsi qu'un centre régional culturel.

Sa vocation touristique, par la qualité et la spécificité de son architecture, et sa position géographique stratégique en font un patrimoine imposant ouvert sur des manifestations culturelles d'envergure pour favoriser tant la création et la diffusion des spectacles, que le développement culturel et économique de la commune.

L'Association Rock Tympans organisatrice du festival « La Route du Rock » a sollicité la Commune pour organiser sa 34ème édition.

Une convention sera conclue entre l'association « Rock Tympans » et la Commune pour l'occupation du Fort de Saint-Père**, du mercredi 12 août 2026 au lundi 24 août 2026 inclus pour un montant de 17 000 €**, auquel s'ajoute le coût des fluides (eau et électricité) pris en charge par l'ORGANISATEUR.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260506-DE

L'association devra déposer un dossier de sécurité recensant les moyens de sécurité et de secours au plus tard 2 mois avant la tenue de la manifestation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure une convention avec l'association « Rock Tympans » pour la mise à disposition du Fort de Saint-Père, ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier cette convention par avenant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération, sous condition de validation de la commission de sécurité des services de l'Etat.

**VOTE :** : 19 Pour - 0 Contre – 0 Abstention

**Le Maire,**

**Jean-Francis RICHEUX**

MAIRIE de ST-PERE-MARC-EN-POULET
35 (Ille-et-Vilaine)